

## Actualités SCC :

### « NOUVEAUX DOCUMENTS GENEALOGIQUES »

Lorsque le projet de « **pedigrees enrichis** » a été lancé, l'objectif était d'ajouter aux Certificats de Naissance et aux Pedigrees des informations relatives à l'ADN, à la santé et aux performances du chien. Après réflexion, il est apparu plus judicieux pour la SCC de considérer séparément :

1 - ce qui identifie de façon immuable un sujet (nom, affixe, N° d'inscription, Identifiant, couleur, poil et variété) et constitue la raison d'être du LOF,  
2 – ce qui est susceptible, tout en évoluant dans la vie d'un sujet, de valoriser son intérêt pour l'élevage c'est-à-dire les critères établis, mis en place et régulièrement suivis par la SCC et ses associations affiliées (Cotation, ADN, santé et performances).

De ce fait, la SCC a décidé de créer parallèlement au LOF un **Livre d'Elevage** permettant d'éditer des généalogies contenant non seulement l'identification des divers géniteurs mais également les éléments de valorisation d'un sujet : cotation, ADN, santé et performances. Ces « **nouveaux documents généalogiques** » viennent en complément des certificats de naissance et des Pedigrees qui ne comportent plus désormais que les données immuables d'identification des géniteurs : nom, affixe, n° d'inscription, identifiant, couleur, poil et variété. **Le document complémentaire du certificat de naissance est le certificat de performance des ascendants** et **celui qui complète le Pedigree est le certificat de qualification des reproducteurs.**

La séparation entre ces deux types de documents émanant l'un du LOF l'autre du Livre d'Elevage de la SCC, est opérationnelle depuis le 1er mai 2011. Pour permettre aux éleveurs et aux propriétaires de chiens de bien évaluer la différence de contenu de ces deux types de documents, pendant tout le mois de mai, les nouveaux documents généalogiques accompagneront systématiquement les pedigrees et/ou les certificats de naissance sans supplément de prix. A partir du 1er juin, chaque éleveur pourra, lors de la demande d'inscription, demander les **certificats de performance des ascendants** en complément des certificats de naissance et chaque propriétaire, lors de la confirmation de son chien, pourra demander le **certificat de qualification des reproducteurs** en complément du Pedigree.

Du 1er juin à fin 2011, afin d'en faciliter le lancement, ces **nouveaux documents généalogiques** seront joints au certificat de naissance ou au pedigree, à titre promotionnel, moyennant un supplément de 2 €/document lorsqu'ils seront demandés au moment de la demande d'inscription ou de la confirmation. Il sera toujours possible, pour un propriétaire, de demander un **certificat de performance des ascendants**

**ou un certificat de qualification des reproducteurs** actualisé intégrant les nouveaux éléments de valorisation obtenus par son chien. Le prix d'une telle actualisation est de 15 €.

Pour avoir en détail toutes les informations concernant ces nouveaux documents il suffit de vous connecter directement sur le site de la SCC grâce au lien ci-après :

[http://www.scc.asso.fr/home.php?num\\_niv\\_1=1&num\\_niv\\_2=3&num\\_niv\\_3=115](http://www.scc.asso.fr/home.php?num_niv_1=1&num_niv_2=3&num_niv_3=115)

Henri MOTZ  
En charge de la commission d'élevage.